

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf octobre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames LYON, GONNET, RENON, Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, DAUMAS et RICHAUD.

Absent excusé : Monsieur CHAUVEAUX

Convocation et affichage : 22/10/2024

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9.

Nombre de membres présents : 8.

Objet : CONTRAT DE MAINTENANCE DÉFIBRILLATEUR

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre un contrat de maintenance pour le défibrillateur qui est sur une des façades de la mairie afin d'assurer le bon fonctionnement de cet appareil.

Il présente le devis de la SARL SUD EST MEDICAL pour un contrat de maintenance d'un montant annuel de 82.50 €HT soit 99.00 €TTC.

Monsieur le Maire invite les conseillers à délibérer sur cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- valide le devis de la SARL SUD EST MEDICAL pour un montant de 82.50 €HT – 99.00€TTC pour assurer la maintenance du défibrillateur.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, VALBELLE le 31 octobre 2024.

Le Maire,

Pierre-Yves VADOT

Le secrétaire

Raymond GROS



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Raymond GROS, the secretary.